

## Programme

Centre des congrès Delta Prince Edward (CCD)  
18 Queen Street  
Charlottetown, PE C1A 4A1

### Lundi 5 juin 2023 – Journée d'inscription

- 14 h 30 – 16 h 30     **Marche santé, à partir du Centre des congrès – Hall principal**  
Apportez vos souliers de marche et joignez-vous à Linda Silas, présidente de la FCSII, et aux membres du conseil exécutif national – plaisir garanti!
- 16 h 30 – 17 h     **Inscription, Centre des congrès – Hall principal**
- 17 h – 22 h     **Réception d'accueil, Centre des congrès – Salles Riverview**  
Bar payant

### Vos hôtes

**pei nurses**   
Prince Edward Island Nurses' Union

## Mardi 6 juin 2023 – Journée de formation 1

7 h – 8 h 30	<b>Inscription</b> À noter : si vous êtes déjà inscrit(e), rendez-vous à la salle de bal du CCD pour une séance plénière.
8 h 30 – 10 h	Accueil autochtone Séance plénière Droits de la personne et équité, <b>Vers l'équité – ensemble</b>
10 h – 10 h 30	Pause réseautage – Hall du CCD
10 h 30 – 11 h 15	Conférencière pour la plénière – Martha Chaves
11 h 15 – 13 h	Temps libre pour le repas du midi
13 h – 14 h 30	Ateliers
14 h 30 – 15 h	Pause réseautage – Hall du CCD ou du Rodd Charlottetown
15 h – 16 h 30	Ateliers (suite)
16 h 30	Fin des ateliers
18 h	<b>Soirée de plaisir</b> (pré-inscription nécessaire)

Ateliers – Jour 1		Salles
<b>Atelier 1 :</b>	<b>Responsabilité professionnelle : faire le lien entre votre milieu de travail et les normes régissant les soins infirmiers</b>	Spruce/Oak
<b>Atelier 2 :</b>	<b>Santé et sécurité psychologiques chez le personnel infirmier</b>	Ash
<b>Atelier 3 :</b>	<b>Droits de la personne et équité</b>	Aspen
<b>Atelier 4 :</b>	<b>Protéger et mettre de l'avant les soins de santé publics</b>	Birch
<b>Atelier 5 :</b>	<b>Ensemble, nous agissons</b>	Salle de bal du CC
<b>Atelier 6 :</b>	<b>La retraite : le prochain chapitre. Guide pratique pour tout le personnel infirmier</b>	Charlottetown/ Montague/Bonshaw
<b>Atelier 7 :</b>	<b>Vérité et réconciliation : l'exercice des couvertures</b>	Summerside/ Tignish
<b>Atelier 8 :</b>	<b>Une tournée des déterminants sociaux de la santé</b>	Visite en autobus
<b>Atelier 9 :</b>	<b>Nos soi résilients : redécouvrir notre vitalité, notre force et notre joie par le mouvement et la danse</b>	Salle de bal Georgian, Rodd Charlottetown
<b>Atelier 10 :</b>	<b>Le pouvoir des histoires : les conversations qui comptent</b>	Salle Victorian, Rodd Charlottetown

Mercredi, 7 juin 2023 – Journée de formation 2

7 h – 8 h 30	<b>Inscription</b>  À noter : si vous êtes déjà inscrit(e), rendez-vous à la salle de bal du CCD pour une séance plénière.
8 h 30 – 10 h	Séance plénière internationale – <b>Mobiliser autour du globe</b>
10 h – 10 h 30	Pause réseautage – Hall du CCD
10 h 30 – 11 h 15	Conférencier pour la plénière - David Granirer
11 h 15 – 13 h	Temps libre pour le repas du midi
13 h – 14 h 30	Ateliers
14 h 30 – 15 h	Pause réseautage – Hall du CCD ou Rodd Charlottetown
15 h – 16 h 30	Ateliers (suite)
16 h 30	Fin des ateliers

## Soirée libre

Ateliers – Jour 2		Salles
<b>Atelier 1 :</b>	<b>Responsabilité professionnelle : faire le lien entre votre milieu de travail et les normes régissant les soins infirmiers</b>	Spruce/Oak
<b>Atelier 2 :</b>	<b>Santé et sécurité psychologiques chez le personnel infirmier</b>	Ash
<b>Atelier 3 :</b>	<b>Droits de la personne et équité</b>	Aspen
<b>Atelier 4 :</b>	<b>Protéger et mettre de l'avant les soins de santé publics</b>	Birch
<b>Atelier 5 :</b>	<b>Ensemble, nous agissons</b>	<a href="#">Salle Victorian, Rodd Charlottetown</a>
<b>Atelier 6 :</b>	<b>La retraite : le prochain chapitre. Guide pratique pour tout le personnel infirmier</b>	Charlottetown/ Montague/Bonshaw
<b>Atelier 7 :</b>	<b>Vérité et réconciliation : l'exercice des couvertures</b>	Summerside/ Tignish
<b>Atelier 8 :</b>	<b>Une tournée des déterminants sociaux de la santé</b>	Visite en autobus
<b>Atelier 9 :</b>	<b>Nos soi résilients : redécouvrir notre vitalité, notre force et notre joie par le mouvement et la danse</b>	<a href="#">Salle de bal Georgian, Rodd Charlottetown</a>
<b>Atelier 10 :</b>	<b>Le pouvoir des histoires : les conversations qui comptent</b>	Salle de bal du CC

## Jeudi 8 juin 2023 – Journée d'affaires 1

7 h – 8 h 30

### **Inscription**

À noter : si vous êtes déjà inscrit(e), rendez-vous à la salle de bal du CCD pour une séance plénière.

8 h 30 – 9 h 30

### **Ouverture de la séance**

- Ô Canada
- Annonces
- Mot de bienvenue de la province hôte – Barbara Brookins, présidente, Syndicat des infirmières et infirmiers de l'Î.-P.É.

### **Affaires – ordre du jour**

- Appel nominal
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption des règles et privilèges
- Rapport sur les pouvoirs des délégué(e)s, nomination des scrutateurs et des scrutatrices
- Présentation des membres du conseil exécutif de la FCSII, des membres du personnel et des invité(e)s

9 h 30 – 10 h 15

### **Allocution de la présidente – Linda Silas, présidente de la FCSII**

10 h 15 – 10 h 45

Pause réseautage

10 h 45 – 11 h 45

### **Discussion ouverte avec les membres du CEN de la FCSII**

11 h 45 – 13 h 15

Temps libre pour le repas du midi

12 h (midi)

Date limite pour soumettre les résolutions d'urgence

13 h 15 – 14 h

Conférencier Niigaan Sinclair – **Qu'est-ce que le territoire a à voir avec ça? Santé, réconciliation et impératifs de vie**

14 h – 14 h 30

### **Rapport de la secrétaire-trésorière – Pauline Worsfold, secr.-trésorière**

14 h 30 – 15 h

Rapport du comité des Statuts

Tracy Zambory, présidente du comité des Statuts

15 h – 15 h 30

Pause réseautage

15 h 30 – 16 h 15

### **Présentation des prix 2022 et 2023 *Du pain et des roses***

16 h 15

Clôture

18 h – 18 h 30

Réception, bar payant, Eastlink Centre

18 h 30 – minuit

Réception de la FCSII, Eastlink Centre

## Vendredi 9 juin 2023 – Journée d'affaires 2

8 h – 8 h 30	<b>Inscription</b>  À noter : si vous êtes déjà inscrit(e), rendez-vous à la salle de bal du CCD pour une séance plénière.
8 h 30 – 8 h 45	<b>Ouverture de la séance</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Annonces</li></ul>
8 h 45 – 9 h	Rapport du comité de solidarité internationale <ul style="list-style-type: none"><li>• Tracy Zambory, présidente du comité de solidarité internationale</li></ul>
9 h – 9 h 15	Rapport du comité des mises en candidature <ul style="list-style-type: none"><li>• Janet Hazelton, présidente du comité des mises en candidature</li></ul>
9 h 15 – 9 h 30	Trousse sur le climat
9 h 30 – 9 h 45	Étude sur le nombre sécuritaire d'heures de travail en soins infirmiers <ul style="list-style-type: none"><li>• Heather Scott-Marshall, Ph. D., et Arun Shrichand, co-directeurs</li></ul>
9 h 45 – 11 h	Rapport du comité des résolutions <ul style="list-style-type: none"><li>• Janet Hazelton, présidente du comité des résolutions</li></ul>
11 h – 11 h 30	Pause réseautage et préparation à la manifestation
11 h 30 – 13 h	Manifestation – lunch fourni
13 h – 14 h	<b>Conférencière – Meredith Preston McGhie</b>
14 h – 15 h	Résolutions (suite)
15 h – 15 h 30	Pause réseautage
15 h 30 – 16 h 30	Affaires nouvelles <ul style="list-style-type: none"><li>• Mot de la fin de la présidente</li></ul>
16 h 30	Clôture

**Merci!**

# Congrès

## Séance plénière : Vers l'équité – ensemble



### Connie Paul /Teltitelwet

Connie a hérité de trois noms autochtones.

1. « Yetta », de son arrière-grand-mère maternelle
2. « Teltitelwet », de son arrière-arrière-grand-mère paternelle de la Nation Coast Salish de Mill Bay
3. « Hanakim Zim Lisms », donné par la Nation Nisga'a et qui signifie « femmes de la Nass River »

Son père, maintenant décédé, est Ben Paul de la nation Tsartlip. Sa mère, elle aussi décédée, est Evelyn (Louis) de la Première Nation Okanagan. Son mari depuis 36 ans, Bill Charnley père, est de la Première Nation Lil'wat /Katzie. Ils ont trois fils: Sulusutil, K'wrusuws, Sulusutun. Sa belle-mère, Millie Moran, IA, est de la Première Nation Lil'wat.

Connie a commencé sa carrière d'infirmière il y a 34 ans. Elle a travaillé pour son peuple pendant tout ce temps, et assumé différents rôles, notamment coordonnatrice du parcours de soins pour les Premières Nations Lyackson, Penelakut, Stz'uminus et Halalt; pendant sept ans elle a travaillé à l'Hôpital général régional de Nanaimo et a fait partie de l'équipe mobile de soins actifs; elle a été infirmière en région éloignée pendant 18,5 ans, et a travaillé dans une communauté du Nord, la Nation Nisga'a, le Gingolx Village Government, le Laxgalts'ap Village Government, le Gitwinksihlkw Village Government et le Gitlaxtaamiks Village Government; et, pendant 14 ans, elle a été infirmière gestionnaire des soins à domicile et communautaires pour les Premières nations Snuneymuxw. Dans le cadre de ses fonctions actuelles avec les Premières Nations Snuneymuxw, Connie fait partie du groupe de travail de la Vancouver Island University chargé du dossier vérité et réconciliation. Elle fait aussi partie du réseau des soins primaires pour Nanaimo, de l'équipe d'action communautaire pour la région de Nanaimo, du groupe de travail CSC, et du groupe de travail sur la réduction des méfaits de l'Hôpital général régional de Nanaimo. Elle travaille aussi en partenariat avec l'Université de la Colombie-Britannique pour établir un programme de résidence à la clinique.

L'engagement personnel de Teltitelwet envers son peuple est de leur assurer l'égalité d'accès aux soins de santé. Elle croit à l'autonomie gouvernementale et à l'autodétermination. Elle sait que la profession infirmière offre une occasion unique de lutter pour son peuple.



**Jan Simpson** est présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). Elle a été travailleuse des postes pendant plus de 30 ans et, tôt dans sa carrière, elle participait aux activités de son syndicat. Étant une femme noire, combattre l'injustice est ce qu'elle fait à chaque jour. Il était donc naturel pour elle d'être attirée par le syndicat. Sa passion est de lutter pour les gens, et être témoin du pouvoir généré en travaillant ensemble pour amorcer de véritables changements transformateurs.

Elle a été la première femme noire à être élue au sein du comité exécutif national du STTP lorsqu'elle est devenue la première vice-présidente nationale en 2015. Comme tellement de leaders déterminés à changer les choses, elle a posé, en 2019, sa candidature à la présidence du STTP, et est devenue la première femme noire à diriger un syndicat national au Canada.

Sa passion est aussi forte maintenant que lorsqu'elle a commencé à participer au mouvement syndical et au mouvement pour la justice sociale. Elle continue de lutter contre l'injustice au travail dans les collectivités, au pays, et autour du monde, en faisant une place à tous, tels qu'ils sont, et en créant un espace pour eux au sein de ces mouvements. Aussi longtemps qu'elle sera présidente du STTP, et bien longtemps après, elle va toujours lutter pour les travailleuses et les travailleurs, afin qu'ils aient une voix, et soient traités avec dignité et respect.

## Séance plénière : Mobiliser autour du globe



**Zenei Triunfo-Cortez** est infirmière autorisée et membre du Council of Presidents du National Nurses United (NNU), le plus grand syndicat, et association professionnelle, de personnel infirmier autorisé aux États-Unis, avec 225 000 membres. Elle est aussi membre du Council of Presidents de la California Nurses Association/National Nurses Organizing Committee (CNA/NNOC). Zenei est la toute première présidente philippine du syndicat.

Zenei fait partie des principaux leaders infirmiers du pays et est une défenseure au franc parler au sein des campagnes menées par NNU et CNS/NNOC pour protéger la santé et la sécurité du personnel infirmier et des patients pendant la pandémie de COVID-19, pour l'assurance-maladie pour tous, pour des normes nationales régissant les ratios infirmière-patients et la dotation, pour la prévention de la violence au travail, pour n'en nommer que quelques-uns.

En 2007, elle a été élue, avec trois collègues IA, pour faire partie du premier Council of Presidents de la CNA/NNOC, et a été réélue pour d'autres mandats.



**Leigh Chapman, Ph. D.**, est déterminée à faire progresser la profession infirmière au Canada afin d'assurer l'équité d'accès à des soins de qualité. En qualité d'infirmière en chef du Canada (ICC), elle offre des conseils stratégiques à Santé Canada, joue un rôle rassembleur par rapport à des enjeux clés du secteur infirmier, et représente le gouvernement fédéral lors de forums publics.

Leigh est infirmière autorisée (IA). Elle est titulaire d'un doctorat de la Faculté des sciences infirmières Lawrence S. Bloomberg de l'Université de Toronto. Au cours des 20 dernières années, elle a acquis une connaissance approfondie du secteur infirmier grâce à son travail aux premières lignes et en qualité de leader. En plus de son rôle d'ICC, Leigh continue de travailler dans des centres communautaires pour toxicomanes à Toronto, et y offre des services de réduction des méfaits et des soins de première ligne.

## Congrès



**Phil Ni Sheaghda** est infirmière en soins intensifs et secrétaire générale de la Irish Nurses and Midwives Organisation (INMO). Après avoir reçu sa formation à Dublin et à Londres, elle a travaillé en qualité d'infirmière en soins intensifs en Irlande, en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis (Memorial Sloane Kettering à New York).

Elle commence à travailler au sein de l'INMO en 1998, pour ensuite compléter une maîtrise en relations industrielles et un Diplôme d'études supérieures en droit du travail. Elle a été directrice des relations industrielles de 2008 à 2018, puis est ensuite devenue secrétaire générale.

En qualité de secrétaire générale, elle a la responsabilité générale de l'organisation, et assume la lutte de l'INMO par rapport aux politiques nationales sur les soins infirmiers par l'intermédiaire de différentes ententes salariales au sein du secteur public. En 2019, elle est à la tête de la première grève de l'organisation en deux décennies qui s'est soldée en augmentations de salaire et une meilleure dotation pour le personnel infirmier et les sage-femmes.

Actuellement, elle est membre du conseil exécutif de la Fédération européenne des associations infirmières, et représentante de la Fédération européenne des syndicats de la fonction publique. En qualité de membre du Conseil international des infirmières, elle a fait, ces dernières années, des exposés lors d'activités organisées par la Massachusetts Nursing Association et la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers.



**Michael Whaites** est secrétaire général adjoint de la NSW Nurses and Midwives' Association (NSWNMA), et secrétaire général de la Australian Nursing and Midwifery Federation, division NSW.

Michael est infirmier autorisé depuis 29 ans et homme sage-femme depuis 26 ans. Délégué syndical très actif à l'Hôpital Royal Prince, il a enseigné la profession de sage-femme, avant de commencer à travailler au sein de la NSWNMA en 2005.

Michael a travaillé comme organisateur syndical, a offert de la formation syndicale, et a été organisateur principal et directeur au sein de l'Association avant d'être nommé secrétaire général adjoint en 2022.

Michael a une connaissance approfondie de la santé publique et une vaste expérience de mentorat auprès des pairs afin de les aider à atteindre les cibles et les objectifs en matière de développement.



## Conférencières et conférenciers



**Martha Chaves** est comédienne, dramaturge et actrice. Titulaire de nombreux prix, sa carrière s'échelonne sur plus de deux décennies. *Now Magazine* la décrit comme « intelligente, insolente, provocatrice, et très drôle. »

Martha s'est produite de nombreuses fois lors de prestigieux festivals, dont le *Just For Laughs Festival*, le *Winnipeg Comedy Festival*, et le *We Are Funny That Way Festival*, pour n'en nommer que quelques-uns.

Martha se décrit comme étant « l'humoriste nicaraguayenne-canadienne LGBTQ+ la plus célèbre au monde », mais malgré cette nature tellement unique, son humour atteint tout le monde, est universel et accessible.

Pendant la pandémie, elle a créé une œuvre multi médias *Living La Covida Loca*, qui a été présentée en ligne lors du *Hillside Festival*. Elle a aussi créé *Beyond the Mask*, une autre œuvre multi médias présentée dans *Caminos* dans le cadre du programme du *Aluna Theatre Festival 2021*. En 2022, elle a été invitée à se produire au *Stratford Festival*.

Dramaturge, Martha a écrit et joué dans plusieurs spectacles solo qui ont connu du succès. *Staying Alive* et *In Times of Trouble* ont été présentés, respectivement, lors du *Soulo Festival* et du *Aluna Theatre Festival* à Toronto. *The Diaries of a Young Lezbo* ont été présentés pour la première fois au *SOLOCOM* à New York.



**David Granirer** est thérapeute, humoriste, auteur, conférencier, et fondateur de *Stand Up For Mental Health* (SMH). SMH enseigne aux personnes ayant des troubles de santé mentale comment être humoristes. David, qui lui-même souffre de bipolarité, fait l'objet du documentaire *Cracking Up* qui s'est mérité le prix VOICE, et du documentaire australien *Crack up* qui s'est aussi mérité un prix. Il a aussi reçu le *Life Unlimited Award* décerné par la Depression Bipolar Support Alliance, un Prix d'excellence du National Council of Behavioral Health, un *Champion of Mental Health Award*, et la *Médaille du service méritoire* du gouverneur général du Canada. Il est aussi reconnu comme étant une des 150 personnes au Canada qui ont fait une différence par rapport à la santé mentale. Il travaille avec des organisations de santé mentale au Canada, aux États-Unis, et en Australie pour former des groupes SMH et se produire avec eux dans des dizaines de villes. [www.standupformentalhealth.com](http://www.standupformentalhealth.com)

## Congrès



**Niigaan Sinclair** est Anishinaabe (St. Peter's/Little Peguis) et professeur à la Faculté des arts de l'Université du Manitoba où il est chargé de l'enseignement des connaissances et de l'esthétique autochtones. Il est actuellement chef du département des études autochtones. Niigaan est aussi auteur primé, éditeur et militant. Il a fait récemment la *Power List* du magazine *Maclean's*, étant parmi les personnes les plus influentes au Canada. En 2018, il a remporté le prix de chroniqueur de l'année lors du Concours canadien de journalisme pour sa chronique bimensuelle dans *The Winnipeg Free Press*, et il est membre du *Power Panel* du vendredi à l'émission *Power & Politics* diffusée au réseau CBC. Ancien professeur au secondaire, il s'est mérité le *Peace Educator of the Year* décerné par la Peace and Justice Studies Association faisant partie de la Georgetown University à Washington, DC.



**Meredith Preston McGhie** est secrétaire générale du Centre mondial du pluralisme au Canada. Dans ce rôle, elle offre un leadership stratégique pour le Centre, et représente le Centre en qualité d'ambassadrice du pluralisme, et dans le but de forger des liens solides avec les communautés diplomatiques, les gouvernements et les autres institutions.

Avant d'occuper ce poste, madame Preston McGhie a été médiatrice et conseillère dans le cadre de nombreux processus de médiation. Elle était alors directrice régionale pour l'Afrique au sein du Centre for Humanitarian Dialogue, et avant, au sein des Nations Unies. Elle a été conseillère du défunt H. E. Kofi Annan pendant le Dialogue et la réconciliation nationale au Kenya. Pendant plus de 20 années en Afrique, elle a aidé à établir et à faciliter des processus de paix au Nigéria, en Somalie, au Soudan et au Soudan du sud, et ailleurs. Son travail cible de nombreux enjeux, dont les conflits lors d'élections, le désarmement, la démobilisation et l'inclusion. Elle apporte sa contribution aux discussions politiques sur l'établissement de la paix dans le monde, y compris enseigner comment établir un processus de paix. Madame Preston McGhie a commencé sa carrière en soutenant les efforts déployés par les leaders de la communauté Naga au Nord-est de l'Inde afin de résoudre les conflits, et a travaillé parmi les minorités autochtones du Myanmar dans le cadre du *Asia Indigenous Peoples Pact*.

## Déclaration sur le harcèlement

La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers (FCSII) s'efforce de créer un climat de travail et d'apprentissage donnant d'égales chances à toutes les personnes. Ce climat doit être fondé sur le respect mutuel.

La FCSII ne toléra ni n'excusera aucun comportement qui risque de porter atteinte à la dignité, à l'amour propre ou à la sécurité d'une personne ou de créer un climat intimidant, hostile ou offensant. Le harcèlement sexuel, racial ou autre contribue à la création d'un milieu hostile et ne sera pas toléré.

Les plaintes relatives aux harcèlements portés au cours des activités organisés par la FCSII seront prises au sérieux et feront immédiatement l'objet d'une enquête. Les sanctions imposées aux personnes reconnues fautives peuvent comprendre l'expulsion. Une enquête sur chaque incident sera effectuée de façon prompte et confidentielle et avec toute la délicatesse voulue pour la situation du plaignant ou de la plaignante.

Si vous estimez qu'il y a harcèlement à votre égard, **agissez sur-le-champ** de la façon suivante :

- Dans la mesure du possible, faites clairement comprendre que le comportement adopté à votre égard vous déplaît. Vous pouvez le faire personnellement, soit verbalement ou par écrit, ou vous pouvez demander l'aide d'une tierce personne;
- Précisez que si le comportement en question persiste, vous prendrez d'autres mesures;
- Si le comportement importun persiste, adressez-vous à la représentante désignée. Elle enquêtera la situation à l'instant.

**Vous pouvez avoir recours à l'aide de la représentante chargée des cas d'harcèlement dès le premier incident si vous ne vous sentez pas disposé à vous adresser à la personne qui vous harcèle à cause des effets que la situation a ou aura sur vous.**

Vous pouvez communiquer avec les représentantes désignées par l'entremise du bureau de la conférence entre 8 h 00 à 17 h 00.

### Connaissez-vous les règlements?

Lorsque vous présidez des réunions d'affaires telles que le congrès biennal de la FCSII, suivez les règlements *Robert's Rules of Order*.

Voici une introduction à ces règlements. Cet article est un extrait du « Précis de procédure parlementaire basé sur la nouvelle version du *Robert's Rules of Order* » et de la section « Rôles et les responsabilités de la présidence », tirée du *Board of Directors' and Committees' Orientation Manual* (Manuel d'orientation à l'intention du Conseil des directeurs et des comités) du Syndicat des infirmières et des infirmiers de la Saskatchewan.

Une assemblée utilise généralement cinq étapes pour la conduite des débats : (1) une motion est faite, (2) une motion est appuyée, (3) la présidence appelle la question en la posant à l'assemblée, (4) l'assemblée débat la motion, et (5) on passe au vote.

#### 1. Faire une motion

Une proposition demandant à l'assemblée de prendre une certaine action ou de se prononcer s'appelle une motion. Après avoir obtenu le micro, un membre introduit verbalement une motion en disant : « Je propose que... », ou cette personne propose l'adoption d'une résolution écrite.

#### 2. Appuyer d'une motion

Ensuite, un autre membre qui appuie la motion dit : « J'appuie cette motion. » En demandant un appuieur, on évite de perdre du temps s'il s'agit du point de vue d'un seul membre. Si personne n'appuie la motion, la question est abandonnée.

#### 3. La présidence pose la question

Une fois la motion appuyée et considérée comme étant en bonne et due forme, la présidence pose la question à l'assemblée, apportant des précisions, s'il y a lieu. Ayant été énoncée à nouveau par la présidence, la motion est en suspens. Ceci signifie qu'elle est devant l'assemblée pour fin de considération et d'action. (Jusqu'au moment où une motion est en suspens, tous les membres peuvent suggérer des modifications, ou le proposeur peut modifier ou retirer la motion.) Une fois que la présidence a posé la question, l'assemblée commence à débattre la proposition.

## 4. Le débat

La plus récente question posée par la présidence est celle dont on doit traiter en premier. Le débat (qui est la discussion sur la proposition) est limité à la question en suspens immédiate et, habituellement, chaque membre a droit de parole seulement deux fois durant un débat.

Avant de débattre ou de faire une motion, un membre doit obtenir le droit de parole. Lorsque l'intervenant précédent donne le plancher (habituellement en reprenant son siège), le membre désirant prendre la parole se lève pour s'adresser à la présidence. Ce nouvel intervenant est « reconnu » par la présidence qui lui donne le droit de parole ou le déclare « irrecevable » en faveur d'un autre intervenant. Dans plusieurs cas, la première personne à se lever se voit accorder le droit de parole. Un membre qui tente de « prendre la parole » pour une deuxième fois sur la même question est irrecevable lorsqu'un autre membre désire prendre la parole pour la première fois sur la question.

### a) Modifier une motion

Une modification est apportée lorsqu'un membre est d'accord avec une partie substantielle de la motion, mais désire y apporter un changement. Une modification doit être étroitement reliée au sujet de la motion, bien qu'elle puisse être incompatible. Elle doit être énoncée clairement et dire à quelle partie de la motion elle s'applique. Une modification qui n'est pas pertinente à la motion principale est irrecevable.

Pour modifier une motion, un membre doit chercher à être reconnu par la présidence. Une fois reconnu, elle ou il déclare : « Je propose de modifier la motion en... ». Si un autre membre appuie la modification, la présidence demandera s'il y a des commentaires sur la modification.

### b) Modifier la modification

Une modification peut être changée tout comme une motion peut être modifiée. La modification à la modification doit être pertinente à la motion et à la modification. La présidence peut quelquefois demander au proposeur et à l'appuyeur de la motion s'ils sont prêts à accepter la modification comme faisant partie de la motion originale. Si ces personnes sont d'accord et qu'aucun autre membre ne s'y objecte, ceci peut être fait pour sauver du temps et des efforts. La présidence doit suivre toutes les étapes jusqu'à ce que la motion principale fasse l'objet d'un vote. Aucune modification ne peut pas être apportée à la modification d'une modification. Si on arrive à ce point-là, il est préférable de faire une motion de remplacement. Le vote s'effectue en ordre renversé, c'est-à-dire, premièrement sur la modification à la modification, ensuite sur la modification, et finalement sur la motion telle que modifiée.

## c) Motion de remplacement

Une motion de remplacement sert à apporter les dernières précisions. Elle peut être faite et acceptée par la présidence. Les modifications ou les motions de remplacement ne peuvent pas être acceptées si elles ne sont pas pertinentes à la motion initiale.

## d) Déposer une motion

Si l'effectif n'est pas en mesure de tirer une conclusion, ou s'il est nécessaire d'étudier la question plus en profondeur, un membre fait une motion de « déposer la motion ». La personne qui a fait la motion ne peut pas le faire lorsqu'elle parle sur le sujet ou si elle a parlé sur la motion plut tôt et qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent encore parler. Ce genre de motion nécessite un appuyeur et, une fois appuyée, elle ne peut pas être débattue ou modifiée. Elle doit être immédiatement mise au vote. Si la majorité vote en faveur, la motion est déposée. « Le dépôt d'une motion » ne comporte pas de limite de temps. Une motion de déposer jusqu'à la prochaine réunion est une motion de reporter le sujet, et elle peut être débattue. Si un membre veut reporter une motion pour une période indéfinie ou si un membre désire remettre la question dans les mains d'un comité, la motion devrait être énoncée comme suit : « Je propose que la question soit renvoyée au Comité de l'éducation ».

## e) Question de renseignement

Les membres sont quelquefois confus quant au sujet discuté. Ils ont peut-être besoin de renseignements de la présidence ou de la personne au micro concernant la signification de la motion ou de ses effets. Dans ce cas, ils peuvent faire une demande à la présidence. Les membres n'ont pas à attendre d'être reconnus par la présidence, ils peuvent interrompre en disant « Je me lève sur une question de renseignement ». La présidence doit reconnaître le membre en disant « Posez votre question ». La présidence tente ensuite de répondre à la question ou, si le membre désire des renseignements d'une autre personne, la présidence demandera à la personne ayant le plancher de céder le micro afin d'obtenir les renseignements. La personne détenant le micro ne peut pas être forcée à le céder, mais si elle le fait, la personne posant la question doit adresser la question de renseignement par l'entremise de la présidence, et la réponse doit aussi s'adresser à la présidence. Si la présidence décide que la question ne requiert pas une réponse immédiate, la réponse peut être fournie après que la personne au micro ait terminé.

## 5. Le vote

Une fois le débat terminé, la présidence demande encore une fois « Êtes-vous prêts pour la question? ». Si personne ne se rend au micro, la présidence répète la motion et passe au vote.

Ceci s'effectue habituellement par un vote à mains levées. Si le résultat n'est pas clair, la présidence demandera peut-être un vote par assis et levé.

Pour être adoptée, une motion doit recevoir soit une majorité des voix (plus de la moitié des votes) ou les deux tiers des membres présents et votant sur cette motion. Conséquemment, si x nombre de membres sont inscrits pour la journée et certains membres quittent, le vote est déterminé par la majorité ou les deux tiers (selon l'exigence) des membres votants encore présents.

**NOTE :** Toutes les motions, discussions et débats sur les motions doivent être dirigés à la présidence. Les membres n'ont pas le droit de débattre les questions entre eux.

Le QUORUM est le nombre de membres inscrits qui ont droit de vote et qui doivent être présents pour avoir légalement le droit de transiger en ce qui a trait aux affaires de la réunion.

Selon la section 7.11 des règlements de la FCSII, le quorum pour une assemblée générale du syndicat consiste en la majorité des membres inscrits présent chaque jour de l'assemblée.

Conséquemment, si 300 membres sont inscrits à une journée quelconque, le quorum sera 151 membres. Si au moins 151 membres sont présents, les affaires de l'assemblée, y compris le vote sur des résolutions, peuvent se poursuivre.

**NOTE :** Quorum et le nombre de votes requis pour adopter une motion sont deux choses distinctes.

Par exemple, x nombre de membres sont inscrits une certaine journée. La majorité de ces derniers constitue un quorum pour poursuivre les affaires de la journée. De ce quorum, une majorité des deux tiers des membres présents et ayant droit de vote déterminera si une motion est adoptée ou défaite.

## 6. Le rôle de l'assesseur-conseil

L'assesseur-conseil est une conseillère ou un conseiller dont le rôle est purement d'être un guide et une personne-ressource pour la présidence et l'assemblée.

Les fonctions incluent : répondre aux demandes d'éclaircissements des règles soumises par la présidence ou l'assemblée; d'attirer discrètement l'attention de la présidence lorsqu'une erreur se glisse dans les règles; et d'agir à titre de spécialistes des règles afin d'aider à faciliter les affaires de l'assemblée.

## Règles et privilèges

1. Seules les déléguées ayant le droit de vote et les membres du Conseil exécutif national ont le droit de voter. Chaque organisation membre peut exprimer tous ses votes à condition qu'au moins un(e) (1) délégué(e) ayant droit de vote soit présent(e) au congrès.
2. Les intervenants doivent utiliser les microphones lorsqu'ils s'adressent à la présidente.
3. Les intervenants doivent attendre la reconnaissance de la présidente avant de s'adresser à l'assemblée.
4. Les intervenants qui s'adressent à la présidente doivent indiquer leur nom et le syndicat dont ils sont membres.
5. Les membres d'une organisation membre qui ne sont pas des délégués ayant le droit de vote peuvent participer à un congrès de la Fédération au nom de leur organisation respective et peuvent traiter des affaires de la Fédération, mais ils ne peuvent pas présenter de proposition ni voter.
6. Le personnel d'une organisation membre peut participer à la discrétion de l'organisation membre et peut s'exprimer s'il obtient le consentement deux tiers (2/3) des délégués ayant le droit de vote.
7. Les motions, modifications et résolutions d'urgence doivent être présentées par écrit à la présidente.
8. Le débat de toute motion à ce congrès sera limité à une (1) intervention par personne par question, à moins qu'une permission spéciale soit accordée par l'assemblée. Aucune personne ne peut s'exprimer une deuxième fois sur une même question, dans la mesure où une autre personne qui n'est pas intervenue dans cette question désire s'exprimer.
9. Chaque intervention doit être limitée à trois minutes.
10. Une fois que le vote a commencé sur une motion, personne ne peut entrer dans la salle de réunion ni la quitter.
11. Les règles du congrès peuvent être suspendues par un vote des deux tiers (2/3) des personnes présentes.
12. Les règles de procédure sont les règles *Robert's Rules of Order* (nouvelle édition).
13. Tous les téléphones cellulaires doivent être fermés pendant les séances de formation et d'affaires.



## Politiques du congrès

### Politique visant à interdire l'usage du tabac

Conformément à la politique de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers, nous sollicitons votre coopération pour assurer que la conférence soit un endroit sans fumée. Nous vous demandons de ne pas fumer dans le bureau de la conférence, dans la salle des séances plénières, dans les ateliers éducatifs et les aires communes entourant ces pièces.

### Politique de recyclage

À la fin de la conférence, nous vous demandons de déposer votre insigne de délégué dans les boîtes désignées à cet effet qui seront placées aux sorties du salon. Aussi, nous vous demandons d'utiliser les contenants de recyclage fournis par l'hôtel.

### Parfums

Veuillez noter que certains membres sont allergiques aux substances aromatiques tels que les parfums et autres produits de toilette. Afin de tenir compte du bien-être de vos collègues, veuillez vous abstenir d'utiliser des parfums ou autres produits parfumés à la conférence.

### Être vert – ce que les participant(e)s au congrès peuvent faire

- Dans la mesure du possible, choisir un hôtel respectueux de l'environnement (éco-hôtel).
- Éteindre les lumières, la télé, le ventilateur ou la chaufferette lorsque vous quittez la chambre pour la journée.
- Recycler les ordures : bouteilles, cannettes, papier, etc.
- S'inscrire en ligne.
- Apporter sa propre tasse, sa plume et son crayon.
- Faire les visites touristiques à pied ou utiliser le transport en commun.
- Recueillir les cartes professionnelles des conférenciers et leur demander de vous envoyer, par courriel, les rapports ou autres informations, plutôt qu'accumuler les documents distribués.
- Si l'hôtel offre ce service, choisir l'option permettant de conserver l'énergie, i.e. ne pas changer les draps et les serviettes à chaque jour.



### Consentement photos et enregistrement audio-vidéo

Certaines parties de la biennale 2023 de la FCSII seront photographiées et enregistrées et pourraient être affichées sur l'Internet. Les photos pourraient être utilisées dans les publications de la FCSII et les articles promotionnels. Votre présence au congrès biennal 2023 de la FCSII constitue un consentement à l'utilisation potentielle de votre photo ou de vos commentaires dans ces différents médias.

## L'histoire du prix « Pain et roses »

Lors de l'assemblée de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers (FCSII) en 1993, les déléguées et les délégués ont approuvé une résolution « mandatant la FCSII d'établir un prix national devant être remis annuellement à un membre de la FCSII qui contribue ou a contribué activement au syndicalisme au palier provincial ou national ».

La FCSII a choisi de rendre hommage aux étoiles parmi nous. Les critères de sélection ont été élaborés et des formulaires ont été distribués demandant aux candidats et aux candidates de décrire leur expérience des activités locales, provinciales et nationales. Les mises en candidature sont reçues au bureau de la FCSII selon les dates limites établies.

Le Conseil de la FCSII n'a pas réussi à trouver un nom plus approprié pour ce prix, que celui du *Prix du pain et des roses*. « Du pain et des roses » est une vieille chanson syndicale dont la musique a été composée par Carolyn Kohisaat et les paroles par James Opperheim. Cette chanson dérive d'une chanson écrite par un écrivain italien-américain du nom de Arturo Giovannitti, intitulée « Pan-e-Rose » qui a été utilisée par l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames. « Du pain et des roses » a une longue histoire des plus prestigieuses.

En 1912, à Lawrence, Massachusetts, des travailleurs dont la majorité étaient des femmes ont fait la grève à l'usine de textiles pendant dix semaines pour améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail. Elles étaient des membres d'un organisme appelé « International Workers of the World ».

L'inspiration pour notre prix se retrouve dans les paroles de la chanson qui rend hommage à ces femmes. Les paroles nous touchent l'esprit. Cette chanson parle du besoin de reconnaître la personne et ses réalisations, de même que la dignité de chacun et de tous les êtres humains.

**« Oui, nous luttons pour du pain, mais nous luttons aussi pour des roses! »**

Le dernier verset est le plus significatif de tous :

**« Marchons, mes soeurs, marchons!**

**Des jours meilleurs suivent nos traces.**

**Nous entraînons la race entière dans notre apothéose.**

**Assez d'exploitation, dix qui peinent quand un se prélasse.**

**À chacun sa part de pain et de roses, de pain et de roses. »**

Ayant choisi le titre, la FCSII s'apprêta de créer le Prix. Les infirmières et infirmiers du Manitoba reconnaîtront peut-être l'art, car le Prix a été initié par un artiste du verre de Vancouver John Nutter qui a été inspiré par les fenêtres colorées de la Cathédrale Notre-Dame de St-Boniface.

Le Prix représente la façon dont nous, les femmes et les hommes, fonctionnons au sein d'un syndicat, notamment dans un cercle de collaboration et de coopération avec le respect mutuel et le respect du cheminement de la vie et des contributions de chaque personne à l'ensemble. Conséquemment, le Prix est un cercle monté sur une base en bois d'if. L'if est un symbole de l'art de guérir. Plusieurs médicaments contre le cancer sont dérivés du bois d'if. Ce bois contraste bien le lustre du Prix.

Il y a deux panneaux de verre distincts séparés par un espace d'un demi-pouce, mais qui s'entrecroisent tout de même. Un panneau porte des gerbes de blé symbolisant le pain, et l'autre des roses, une indication que nous avons besoin de ces deux éléments dans notre vie. Le lien est fait par un chevauchement égal des deux symboles.